

BILAN DU PROTOCOLE SINISTRE

Antilles - Septembre 2017

COMMISSION NATIONALE SANTE SECURITE
AU TRAVAIL DE LA POSTE

21 décembre 2017
ASCN



LE GROUPE LA POSTE

BILAN DU PROTOCOLE SINISTRE ANTILLES

Le contexte

Un événement climatique d'une rare violence :

- Les îles de Saint Martin et de Saint Barthélémy balayées par l'ouragan IRMA le 7 septembre 2017
- La Martinique et la Guadeloupe touchées à leur tour par l'ouragan MARIA, le 19 septembre 2017

....avec des conséquences exceptionnelles

- Des postiers en état de choc
- Des habitations très endommagées, parfois littéralement détruites
- Une perte importante de biens (électroménager, literie, vêtements..)
- Des conditions de vie très dégradées : ni eau, ni électricité pendant plusieurs semaines
- Une pénurie de denrées et produits de première nécessité.
- Une désorganisation générale créant dans les premiers jours un sentiment d'insécurité (réseau téléphonique hors d'usage, distribution alimentaire entraînant des heures d'attente et de la tension.....)
- Des îles coupées du monde pendant près d'une semaine

BILAN DU PROTOCOLE SINISTRE ANTILLES

Les postiers touchés :

❖ Par l'ouragan IRMA

- 81 postiers de St Martin et St Barthélémy (53 conjoints et 73 enfants) dont
 - 24 agents Réseau de Saint Martin
 - 36 agents Courrier de Saint Martin
 - 16 postiers de Saint Barthélémy
 - 5 retraités

❖ Par l'ouragan MARIA

- 16 postiers actifs
- 3 retraités



LE GROUPE LA POSTE

BILAN DU PROTOCOLE SINISTRE ANTILLES

Le calendrier

- ❖ Déclenchement du dispositif le 8 septembre 2017 par la DRH Groupe et la DNAS en lien étroit avec la Direction exécutive de l'Outre Mer
- ❖ 9 réunions de travail entre le 12 septembre et aujourd'hui
- ❖ Des points intermédiaires entre ASCN, DRH de Guadeloupe et les assistants sociaux qui ont assuré l'accompagnement social de près d'une centaine de personnes en l'espace d'un mois.
- ❖ Une réunion de clôture du protocole prévue le 11 janvier 2018

BILAN DU PROTOCOLE SINISTRE ANTILLES

Les premières décisions :

- **Apporter une aide d'urgence exceptionnelle** aux 76 postiers sinistrés et à leur famille par l'attribution dès le 16 septembre d'une aide alimentaire d'urgence : 150€ par personne majorée de 50€ par personne à charge.
 - Au total 17 450 € versés à ce titre (76 postiers, 50 ayants-droit)
- **Renforcer le dispositif d'écoute psychologique** « numéro vert » avec communication des coordonnées d'appel *via* les responsables locaux
- **Relayer l'appel aux dons (denrées et vêtements)** lancé localement par une communication sur le portail malin
- **Evaluer par téléphone la situation des postiers et de leur famille** et décider des actions prioritaires à mettre en œuvre : rapatriement de postiers ou de leur famille, hébergement en Guadeloupe.....
- **Acheminer des vivres de première nécessité** : livraison de denrées à partir de la Guadeloupe
- **Sécuriser la situation administrative des personnels** : tous les agents sont maintenus en activité



BILAN DU PROTOCOLE SINISTRE ANTILLES

Des aides adaptées tenant compte de la situation de chacun

- ❖ Evaluation de chaque situation par les assistants sociaux qui se sont rendus à plusieurs reprises à Saint Martin et Saint Barthélémy
- ❖ Révision à la hausse des niveaux d'aide de La Poste :
 - Niveau 4 : destruction totale – 3500 € +1000 € par enfant à charge
 - Niveau 3 : destruction partielle 2500 € +1000€ parenfant
 - Niveau 2 : dégâts mineurs – 1200 €
 - Niveau 1 : aide à la situation transitoire (double loyer, billet d'avion, ou frais liés à la mise en place d'une organisation transitoire) qui peut s'ajouter aux autres niveaux) : 400€ + 100€ par enfant à charge
 - Aide au véhicule (2 ou 4 roues) : 350€
- ❖ Mobilisation du secteur associatif : aides financières et dons divers



LE GROUPE LA POSTE

BILAN DU PROTOCOLE SINISTRE ANTILLES

Des actions complémentaires à ces aides financières :

- Intervention d'un psychologue sur Saint Martin organisé en parallèle du déplacement des AS, et des consultations en Guadeloupe pour les postiers et leurs familles
- Une mise en lien avec la cellule d'urgence médico psychologique de l'hôpital Concordia de Saint Martin
- Recherche de logement ou d'hébergement pour plusieurs familles rapatriées en Guadeloupe
- Organisation de l'acheminement de denrées alimentaires (en soutien de la DEXOM)
- Distribution fin novembre, en présence et sur évaluation des AS des dons de la COOP aux postiers de Saint Martin et Saint Barthélémy
- Appel aux dons financiers avec abondement de La Poste

BILAN DU PROTOCOLE SINISTRE ANTILLES

Le bilan chiffré

Pour **IRMA** : **81 postiers aidés** (76 actifs et 5 retraités)

Répartition des aides :

- La Poste pour un montant total de 255 900 €
- La Tutélaire pour un montant actuel de 28350€
- La MG pour un montant actuel de 114 400 €
- L'APCLD pour un montant actuel de 20500 €
- Des dons de la COOP acheminés par containers et répartis entre les agents après évaluation de l'AS
- Des départs en vacances de Noël pris en charge par l'AVEA pour une dizaine d'enfants

BILAN DU PROTOCOLE SINISTRE ANTILLES

Le bilan chiffré

Pour **MARIA** : 19 postiers aidés (16 actifs et 3 retraités)

❖ **Des niveaux d'aides fixés lors des dispositifs précédents :**

- **4 niveaux d'aide :**

- Niveau 1 : 600 €
- Niveau 2 : 1200 €
- Niveau 3 : 2000 €
- Niveau 4 : 3000 €

❖ **Répartition des aides :**

- La Poste pour un montant actuel de total de 19 850 €
- Versement en cours par les associations



LE GROUPE LA POSTE

BILAN DU PROTOCOLE SINISTRE ANTILLES

En conclusion

- Un dispositif qui a su s'adapter pour prendre en compte le caractère particulièrement grave de cet événement climatique
- Un dispositif qui allie réactivité (en particulier celle des acteurs locaux) et prise de distance pour ne pas céder à la pression liée à l'événement.
- Un dispositif très apprécié des agents qui expriment l'importance de savoir l'entreprise à leurs côtés
- Un dispositif qui accompagne les postiers dans la durée au delà de la médiatisation de l'événement